

NOTE D'INFORMATION SUR

LES ACTIONS EXPERIMENTALES D'ANIMATION-INFORMATION DU PUBLIC

EFFECTUEES PAR LE BUREAU CEDRAT-SERS

A PARTIR DES ETUDES D'IMPACT DE REMEMBREMENT



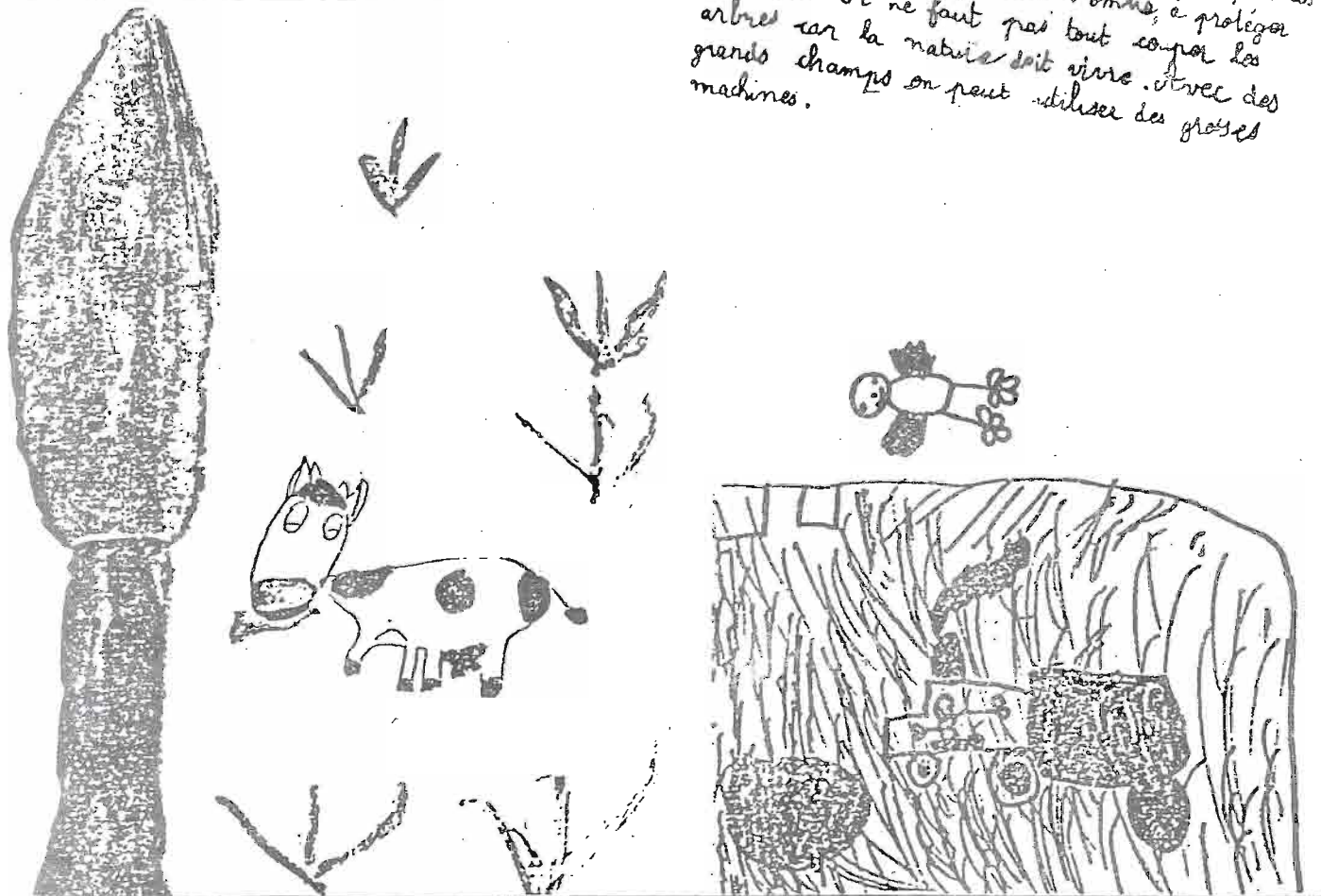
DANS LES COMMUNES DE

CHANEAC (ARDECHE)

FARAMANS , PENOL , BALBINS , SARDIEU (ISERE)

CES ACTIONS ONT ETE SUIVIES AVEC INTERET PAR LE BUREAU DU REMEMBREMENT DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE QUI A SOUHAITE EN INFORMER LES DDA ET LES CHARGES D'ETUDE D'IMPACT.

Le remembrement c'est échanger les champs. Les arbres servent à faire de l'ombre, à protéger du vent. Il ne faut pas tout couper les arbres car la nature doit vivre. Avec des grands champs on peut utiliser des grosses machines.



Dans le souci d'une meilleure information du Public à l'occasion des projets d'aménagement rural, à partir notamment du constat d'insuffisance des procédures officielles d'Enquête Publique habituelles, l'Atelier Central de l'Environnement confiait en septembre 1981 à la Société CEDRAT-SERS une mission d'actions expérimentales d'animation-information du Public à partir de l'étude d'impact de remembrement de la commune de CHANEAC dans l'ARDECHE. A cette fin, la réalisation de l'étude d'impact proprement dite était également confiée à CEDRAT-SERS.

Il s'agissait à partir des expériences de démarches d'audition publique, menées sous l'égide du Ministère de l'Environnement de rechercher et d'expérimenter de nouveaux systèmes plus ouverts de communication sociale liée à des opérations de remembrement.

Ces actions expérimentales étaient ensuite étendues à quatre communes de l'ISERE : FARAMANS, PENOL, BALBINS, SARDIEU.

A l'issue de ces actions, un premier bilan a eu pour objet :

- de répertorier et d'analyser toutes les actions réalisées,
- d'en tirer quelques enseignements généraux en ce qui concerne :
 - . les opérations de remembrement,
 - . les études d'impact de remembrement,
 - . les actions d'information-animation,
 - . le jeu des acteurs présents dans les opérations de remembrement.

Le processus expérimental ne s'arrête pas là, ce premier bilan "au premier degré" est suivi d'une véritable évaluation sociologique (au "deuxième degré") de l'ensemble trilogique des opérations :

- . *Projet de remembrement,*
- . *Etude d'impact du projet de remembrement,*
- . *Actions expérimentales d'information-animation à partir de l'étude d'impact de remembrement.*

A partir de l'analyse des champs sociologiques au moment du remembrement, il s'agit, en résumé, d'évaluer vis-à-vis de ces champs sociologiques : les procédures, les pratiques, les logiques, et les jeux d'acteurs. L'objectif de cette évaluation est d'essayer de dégager de nouvelles stratégies de communication sociale possibles avec prise en compte des risques de blocage de l'opération de remembrement elle-même.

Les cinq études de cas correspondant aux cinq communes constitueront un premier dossier documentaire permettant de mieux définir le produit "Etude d'impact de remembrement - Actions d'information-animation du Public", aux plans :

- . *des savoir-faire,*
- . *des attendus des différents logiques d'acteurs,*
- . *de la perception des champs sociologiques aménagés et aménageants,*
- . *des fonctions signifiées, cachées, effectives,*
- . *des utilisateurs supposés et réels.*

Parallèlement à ce travail "d'étude-animation-information" à deux niveaux le bureau CEDRAT-SERS assiste l'Atelier Central de l'Environnement pour la mise en place, le suivi et l'exploitation de quatre autres chargés d'Etude d'Impact de remembrement en liaison avec quatre D.D.A :

- le bureau OUEST-AMENAGEMENT avec la D.D.A d'ILLE et VILAINE,
- le bureau G.E.R.E.A avec la D.D.A de CHARENTE -MARITIME,
- l'Association URCANE avec la D.D.A de HAUTE-MARNE,
- l'Association ECOLOR avec la D.D.A de MOSELLE

Ces quatre nouvelles démarches expérimentales sont menées en étroite collaboration avec le Bureau du Remembrement du Ministère de l'Agriculture.

La présente note présente un résumé et des extraits très succints du Bilan "au 1er degré" des actions expérimentales d'information-animation du Public à partir des études d'impact de remembrement.

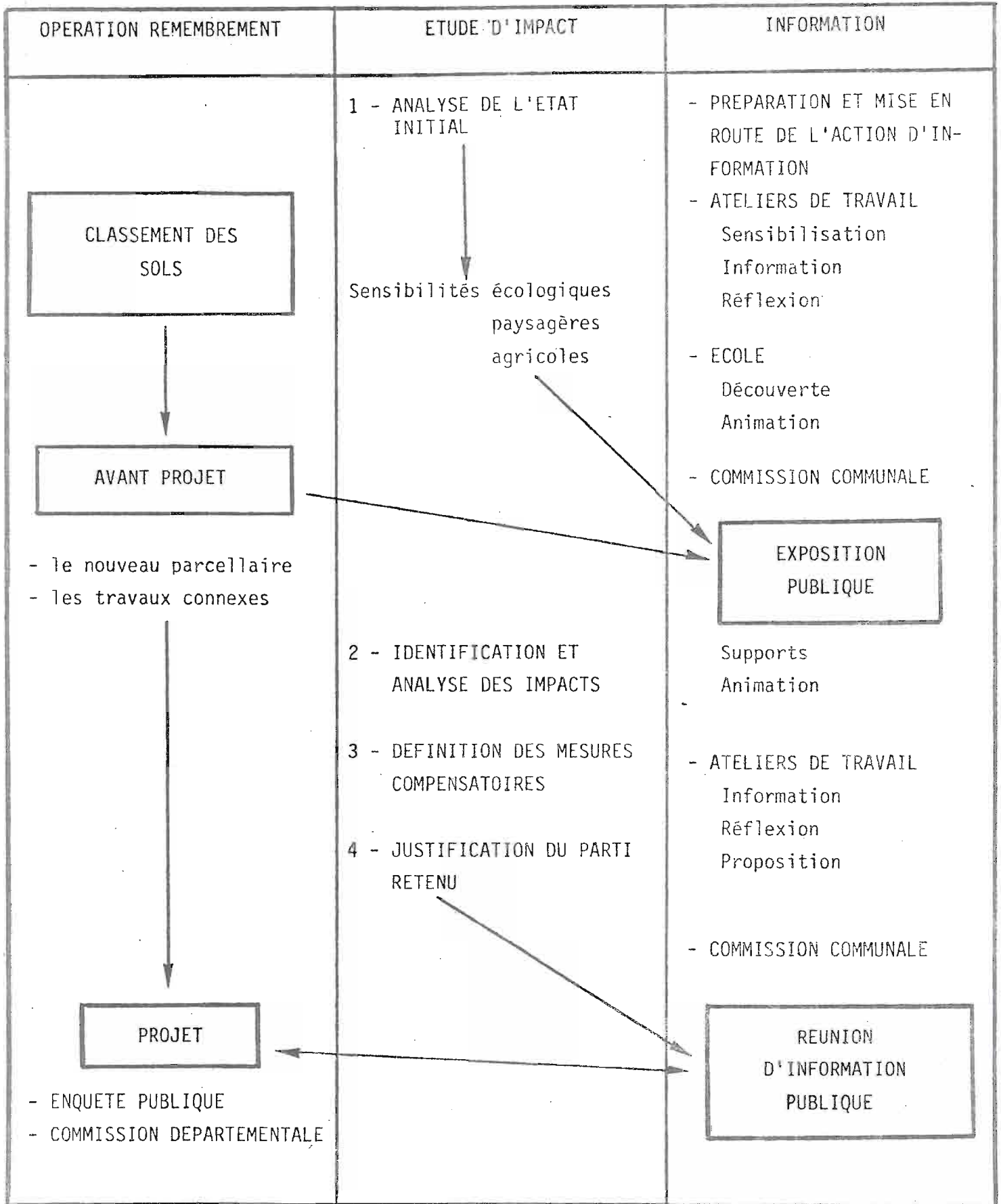
Le schéma d'intervention-type théorique page suivante suppose une synchronisation rationnelle entre :

- l'opération de remembrement
- la réalisation de l'étude d'impact
- la conduite d'une action expérimentale d'information au Public.

On retiendra que les différentes séquences prévues dans le schéma d'intervention initial ont été pour la plupart réalisées, mais leur positionnement dans le temps, par rapport au remembrement lui-même et à l'étude d'impact a dû subir quelques modifications.

Par ailleurs des séquences nouvelles ont été introduites. Pour une bonne part, l'action expérimentale s'est définie progressivement, de manière empirique, notamment en fonction des demandes formulées. (cf. Rapport du Bilan).

Au total sur les cinq communes expérimentales ce sont près de 50 réunions de travail, d'information, d'animation qui ont été réalisées dans le cadre de ces actions expérimentales d'information-animation du Public à partir des études d'impact de remembrement.



... LES REUNIONS DE LA PHASE DE PREPARATION ET DE LANCEMENT

- . Objectifs
 - Mettre au point la démarche d'information-animation, en dialogue avec les principaux partenaires ;
 - Informer les différents acteurs sur l'intérêt et les objectifs de la démarche expérimentale d'information-animation du Public à partir des études d'impact de remembrement.

. Les différents types de réunions et d'entretiens réalisés :

- Séances de travail préparatoires en comités restreints,
- Réunions d'information communales,
- Réunions de lancement officiel de l'opération.

... LES ATELIERS DE TRAVAIL

Les ateliers ont été considérés, dès les premières réflexions sur l'action expérimentale d'information, comme des éléments-pivots de la démarche, les structures de communication ayant une importance stratégique par rapport aux buts poursuivis et à la réussite de l'opération.

. Objectifs rôle et conditions de mise en place des ateliers.

Les objectifs, le rôle des ateliers et leur constitution

Ces ateliers ont été proposés pour constituer des instances informelles de travail n'ayant qu'un rôle fonctionnel d'analyse, de réflexion et de proposition. Ils n'ont pas de statut et de rôle réglementaires dans le cadre de l'opération de remembrement. Ils ne cherchent pas à concurrencer, voire à contester la Commission Communale et la Sous-Commission. Ils sont mis en place pour faire autre chose et autrement. Ils peuvent regrouper les membres de ces structures officielles mais également des gens qui n'en font pas partie, mais qui sont intéressés par l'Aménagement Foncier de la Commune, à titre divers. Ils sont donc ouverts à toute les catégories socio-professionnelles; à tous les individus de la commune ou d'ailleurs (résidents secondaires par exemple) qui se sentent concer-

Le géomètre est invité à participer aux débats, à informer l'atelier. C'est également un moyen pour lui de s'informer, mais sa liberté par rapport à l'atelier et à la démarche globale d'information reste entière

Lors des réflexions préparatoires sur le rôle des ateliers (avec la D.D.A et les représentants de l'A.C.E, en particulier), il avait été convenu qu'en suscitant la mise en place de ces groupes de travail, on visait plusieurs objectifs, à partir des résultats de l'étude d'impact et des questions qu'elle soulève :

- Elargir la notion même de remembrement, en posant les problèmes d'aménagement global de la commune et en situant ce moyen, dans le cadre d'une réflexion sur le développement, l'avenir économique de la collectivité locale (un remembrement pour quoi faire et pour qui ?)
- Analyser tous les impacts sur le milieu naturel, mais en abordant largement les impacts socio-économiques.
- Dans ces perspectives, intéresser à l'opération d'autres catégories de gens que les propriétaires fonciers et les agriculteurs.
- Sensibiliser le maximum de personnes aux problèmes d'environnement, à partir notamment des résultats de l'analyse de l'état initial et de l'explicitation des impacts.
- Ajuster l'information à la demande du public en suscitant dans le cadre des groupes de travail, un dialogue direct entre les "experts" qui possèdent le savoir et la pratique dans les divers domaines requis : technique, juridique, administratif, financier, écologique, etc... et ceux dans la population locale qui cherchent à réaliser, comprendre ce qui va se passer et quelles en seront les conséquences pour les individus et la collectivité.
- Faire réfléchir, plus précisément, un certain nombre de personnes sur l'avant-projet, le programme des travaux connexes, sur les incidences positives ou négatives qu'ils vont avoir, et susciter des réactions constructives.
- Dans cette logique, associer les participants aux groupes de travail, à la préparation de propositions de mesures compensatoires visant à atténuer les impacts négatifs du remembrement.

Les différents types d'ateliers mis en place

Ils dépendent de la problématique propre à chaque opération de remembrement.

ont été mis en place :

- dans l'ARDECHE : . un atelier agriculture-forêt
. un atelier activités de nature (chasse, pêche, tourisme loisirs...).
- dans l'ISERE : . 4 ateliers communaux pour les problèmes agricoles
. 2 ateliers intercommunaux pour les problèmes hydrauliques.
. 4 ateliers communaux pour les activités de nature, regroupés en un atelier intercommunal pour les 4 communes suite à une première réunion.

... UN EXEMPLE D'ATELIER : LA DEUXIEME REUNION DE L'ATELIER AGRICULTURE DE SARDIEU (ISERE)

La deuxième réunion de l'atelier "Agriculture" de SARDIEU

Date et durée :

- LE 6 JUILLET 1982 DE 20 H 30 À 23 H 30.

Modalités d'invitation :

Suite à des contacts antérieurs avec le chargé d'étude, le Président du Syndicat Agricole Local a fait lui-même les invitations.

Participation : Etaient présents :

- 23 agriculteurs,
- Le Maire,
- Le géomètre,
- CEDRAT-SERS soit un total de 27 Personnes.

Déroulement de la réunion :

- Introduction et propositions de discussion sur trois thèmes par CEDRAT-SERS :

- . L'irrigation,
- . L'aménagement hydraulique du POIPON,
- . Les haies.

- Discussion générale sur chacun des thèmes,
- Tour de table pour permettre aux agriculteurs présents d'aborder

Les principaux thèmes abordés au cours de la discussion :

1. Sur l'irrigation :

- Impossibilité de constituer, par regroupement des parcelles, un périmètre irrigué à proximité du RIVAL, ruisseau pratiquement à sec en été.
- Eventualité d'une coordination avec le syndicat d'irrigants qui en train de se monter à LA COTE ST ANDRE.
- Localisation des personnes intéressées par l'irrigation : elles situent surtout sur la basse terrasse graveleuse.
- Nécessité d'un autre type d'irrigation sur la haute terrasse.
- Estimation par un tour de table des surfaces irrigables : 180 Ha environ.
- Rentabilité comparée d'un réseau collectif et d'un système de réseaux individuels. Les avantages financiers que peuvent tirer les agriculteurs de la première formule ne sont pas évidents pour de nombreux exploitants.
- Nécessité de renforcement du réseau électrique communal dans le cas de la mise en place de réseaux d'irrigation individuels.

2. Sur l'aménagement hydraulique du POIPON :

- Le point de l'information sur la question (par le Maire de SARDIEU)
- Le problème non résolu de l'implantation des bassins d'infiltration. L'opposition entre les deux Communes PENOL et SARDIEU à propos de cette localisation.
- Le suivi et la coordination des aménagements hydrauliques par le

3. Sur les haies :

- Conservation de la végétation le long du RIVAL.
- Création de haies souhaitée par plusieurs agriculteurs.
- Création de haies sur des terrains appartenant à l'Association Foncière.

4. Sur la réserve foncière :

- Création d'une réserve foncière communale.
- Vocation et surface de cette réserve.

Le jeu des acteurs présents à la réunion :

La DDA :

Elle n'a pas été représentée. L'assistance aurait souhaité pouvoir discuter avec un représentant du service hydraulique.

Le Maire :

La DDA absente lui a servi de "bouc émissaire". Il a pu ainsi jouer son "numéro habituel" sur le thème du POIPON.

Le géomètre :

Il a pu apporter des compléments d'information mais s'est montré sceptique quant à une solution effective des principaux problèmes abordés.

Les agriculteurs :

Relativement nombreux, ils ont manifesté leur intérêt pour le débat. Ils ont demandé ou apporté eux-mêmes des compléments d'information. Ils ont exposé leurs préoccupations de manière directe, ce qui a entraîné des réactions de la part du géomètre qui se sentait plus ou moins agressé.

CEDRAT-SERS :

Elle a joué le rôle d'animateur. La réunion a été organisée, à son initiative, sur des thèmes qui, au cours des entretiens individuels, réalisés dans le cadre de l'étude d'impact, étaient apparus comme très importants aux yeux des agriculteurs, mais restaient en suspens.

Résumé des enseignements à tirer des ateliers de travail :

- *Ils font découvrir aux participants ce que peut être une étude d'impact de remembrement...*
- *Ils sont l'occasion de faire réfléchir les groupes sur le rôle du remembrement en tant que moyen de développement agricole.*
- *Ils permettent de dépasser, au cours des échanges, le niveau personnel, voire communal.*
- *Ils s'avèrent indispensables pour compléter l'information des participants sur l'opération de remembrement elle-même et son environnement.*
- *Ils font prendre conscience à l'administration et au géomètre de l'intérêt de l'information.*
- *Ils sont un bon révélateur des réalités sociologiques à travers les interactivités qu'ils suscitent.*
- *Ils permettent une communication entre les différents acteurs impliqués à travers une tâche d'animation.*

... L'INFORMATION DES COMMISSIONS ET DES SOUS-COMMISSIONS COMMUNALES

D'une manière générale, cette information a été limitée. On peut constater que la démarche d'information-animation s'est surtout développée dans le cadre de groupes de travail et de réunions à caractère informel.

Les membres des instances institutionnelles que sont les commissions communales d'aménagement foncier, dans le cadre de l'application de la procédure du remembrement ont été tenus au courant, ont été spécialement informés soit en cours de certaines de leurs réunions officielles, soit par la diffusion de documents : analyse de l'état initial, puis dossier final de l'étude d'impact, principalement.

Par ailleurs, nombre d'entre eux ont participé très largement à la démarche d'information-animation. Ils ont été présents aux réunions d'information de départ, aux réunions de lancement, puis aux divers ateliers de travail mis en place, aux réunions d'information et de réflexion induites par les ateliers. Ils ont enfin visité les expositions publiques. (dans l'ISERE).

De plus, les chargés d'études d'impact ont participé à la plupart des réunions de commissions communales et de sous-commissions et ont pu, par leurs interventions, compléter cette information.

Le fait de ne pas s'être appuyé directement sur les commissions officielles pour réaliser la démarche d'information peut être jugé par certains participants aux opérations expérimentales et par certains lecteurs de ce rapport comme regrettable, voire dommageable pour l'efficacité de la communication.

Pour être clair, il faut dire que cette apparente carence, a résulté d'un parti pris délibéré. Dès le départ, il a été convenu que cette action-pilote d'information du public ne devait pas perturber le déroulement de l'opération de remembrement elle-même, et, en particulier, le fonctionnement des instances mises en place dans le cadre réglementaire. Les partenaires en présence, l'administration et le géomètre en particulier, ne l'aurait pas accepté.

De ce fait, les chargés d'étude d'impact et les animateurs de l'action d'information sont restés plutôt sur la réserve par rapport à ces commissions, c'est-à-dire, se sont bornés à les informer, lorsque la nécessité s'en faisait sentir ou aux sollicitations de la D. D. A.

Dès le début, c'est-à-dire, au moment des premières discussions sur le schéma d'intervention en vue d'une meilleure information du public, la cible des scolaires a été identifiée et retenue.

Il a semblé intéressant de mener une action de sensibilisation et d'information auprès des enfants des écoles dans un but pédagogique mais aussi en vue de créer un climat de communication par rapport au remembrement au sein de la commune.

Dans cette perspective les objectifs assignés à l'animation scolaire ont été les suivants :

- profiter du remembrement pour mener une action pédagogique auprès des classes primaires, en liaison étroite avec les enseignants en vue :
 - . d'une découverte du milieu naturel, ses composants, leurs relations **pour** déboucher sur la notion d'éco-système ;
 - . d'une sensibilisation aux problèmes de protection de la nature ;
 - . d'une information simple sur les problèmes d'aménagement d'une commune rurale et sur l'utilité, le déroulement d'une opération de remembrement.
- Permettre aux enseignants d'insérer cette animation dans le cadre de leur propre démarche pédagogique et de poursuivre cette action, en leur remettant notamment toute une documentation fournie par le Ministère de l'Environnement.
- Développer cette sensibilisation, en accord avec les enseignants, par la réalisation de dessins sur des thèmes relatifs au milieu naturel environnant et à sa protection (faune sauvage, espèces protégées, forêt ...) aux activités de nature (pêche, chasse ...), ainsi qu'aux activités agricoles et au remembrement. Il était convenu que ces dessins et panneaux seraient utilisés dans le cadre des expositions publiques, constituant ainsi des supports de sensibilisation pour les adultes, avec toutes les connotations affectives qu'on peut aisément imaginer (cf annexe 13).
- A travers les enfants ainsi préparés, sensibiliser les parents en suscitant un dialogue dans le cadre familial à propos de l'aménagement foncier et de la protection de la nature.

Une post-évaluation de cette animation scolaire est fournie.

... LES EXPOSITIONS PUBLIQUES

Quatre objectifs principaux leur ont été assignés :

- 1) Ouvrir davantage encore l'action de sensibilisation et d'information auprès du public, donc toucher le maximum de gens intéressés par le développement et l'aménagement foncier de la commune, en particulier ceux qui n'auraient pas pu ou voulu participer aux réunions ou ateliers antérieurs. Parmi les catégories visées, il faut citer les résidents secondaires et certains propriétaires non résidents.

Dans cette perspective il était donc nécessaire de présenter les informations essentielles à l'aide de supports simples, disponibles sur place, dans un lieu ouvert à tous et pendant un temps suffisamment long : une dizaine de jours environ.

- 2) Expliquer simplement ce qu'est un remembrement : son intérêt, ses modalités de réalisation et ce qu'est une étude d'impact, ce qu'elle peut apporter.
- 3) Confronter les grandes lignes de l'avant-projet de remembrement aux constats faits grâce à l'étude d'impact, en particulier aux sensibilités qui ont pu être identifiées tant sur le plan du paysage, du milieu naturel que de l'agriculture. Il s'agit en particulier de présenter de manière simple les principaux impacts de l'aménagement foncier proposé ; impacts écologiques mais aussi socio-économiques.
- 4) Susciter et préparer ainsi, des réactions du public à l'égard du projet, qui par la suite, devraient s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique.
Par cette exposition, il fallait essayer de faire prendre conscience des problèmes posés par le remembrement, à un niveau collectif, dans un cadre communal et non plus seulement individuel et des impacts qu'il peut avoir sur l'environnement, qu'il s'agisse du milieu naturel ou des activités économiques et de loisirs.

A travers les expositions le Public était invité à suivre la progression pédagogique suivante :

- 1) Présentation des principales caractéristiques de la commune :
 - le territoire (photo aérienne, surface...)
 - la population
 - les exploitations agricoles.
 - ...
- 2) Présentation sommaire du secteur à remembrer.
- 3) Définition de ce qu'est une étude d'impact de remembrement et présentation des principaux résultats de l'analyse de l'état initial : la carte des sensibilités.
- 4) Présentation des grandes lignes du projet de remembrement et de ses principaux impacts.
- 5) Identification , description et estimation financière des projets de travaux connexes.
- 6) Présentation des travaux scolaires.

... ELEMENTS DE CONCLUSIONS PROVISOIRES SUR LES ACTIONS
D'INFORMATION-ANIMATION

On doit parler d'une véritable démarche, réalisée avec la participation de la population, très différente d'une action ponctuelle d'information. Cette démarche est en fait une action d'information-animation. Ces nouveaux modes de communication à l'occasion d'une opération de remembrement qui organise une progression pédagogique à partir des résultats des travaux du géomètre et de l'étude d'impact, modifient, qu'on le veuille ou non, le jeu des acteurs impliqués dans l'opération de remembrement et l'interaction réciproque. Ils transforment les rapports entre le public et les intervenants et les rapports entre les intervenants eux-mêmes. Ils organisent la confrontation entre les différentes logiques et rationalités au cours des réunions de travail : celles des administrations, celle des élus, celle du géomètre, celle du chargé d'étude, celles des propriétaires fonciers, celles des agriculteurs, celles des forestiers, etc.

Plus généralement, ils favorisent l'interaction de différents modes de connaissance : la connaissance empirique, la connaissance technique, la connaissance scientifique, la connaissance administrative et juridique et fait que les problèmes posés par le remembrement sont éclairés selon différentes approches. Ainsi, chaque partenaire peut mieux comprendre les contraintes, les attentes et les objectifs des autres et sera amené à revoir sa propre position.

Du fait de sa durée, on peut penser que cette démarche va faire évoluer les attitudes, les images, les relations. L'administration, à coup sûr, verra son image traditionnelle s'effacer au profit d'une image plus positive. On a déjà pu le constater au cours des premières rencontres, le public appréciant sa présence, le fait de pouvoir dialoguer librement avec elle.

On peut présumer que ce dialogue diminuera l'importance du contentieux après remembrement ou facilitera son règlement.

Se limiter à une seule réunion d'information-débat, type audition publique, ne permet pas d'atteindre les mêmes résultats. On peut penser que ce type de manifestation, où chaque partie prenante est quelque peu en représentation, sans échanges préalables au cours de séances de travail en commun, sans relativisation préalable des points de vue, court le risque de radicaliser les positions et de dramatiser les conflits. Chacun se prépare isolément à affronter l'autre, à faire entendre, voire triompher sa propre logique.

Il ne faut pas cependant s'imaginer que cette démarche d'information-animation ne peut avoir que des effets positifs sur la pratique et la perception du remembrement et le jeu de ses acteurs. Elle constitue un facteur de modification des rapports de force qui s'établissent dans la mise en oeuvre de la procédure. De ce fait, elle comporte des dangers. Un certain nombre de rôles, de pratiques traditionnels ne peuvent plus s'exercer de la même manière. Cela demande de la part des différents partenaires l'acceptation de nouvelles règles de jeu, une ouverture d'esprit, une adaptabilité des comportements, qu'ils ne sont pas toujours en mesure d'actualiser. Il n'est pas sûr que le géomètre, les représentants de l'administration, les élus municipaux, les membres de la commission, tous ceux qui ont un rôle technique, administratif ou politique acceptent facilement, dans toutes les communes, que d'autres personnes, bien que concernées par le remembrement, mais non investies d'un rôle institutionnel, s'expriment

librement, hors des normes prévues par les textes, discutent leurs positions, leurs propositions et leurs décisions. Ces réunions avec des gens, dont on élève le niveau d'information et donc la capacité de contestation, ont un caractère informel mais sont cependant suscitées par l'un des acteurs officiels : la DDA. D'où une certaine ambiguïté, des dérapages faciles et des risques de conflits, de blocages évidents.
